



# **L'ivoirité, concept suicidaire ou salubre de la nation ivoirienne ?**

Mémoire de géopolitique  
du  
Chef de bataillon Damien de MARSAC

dans le cadre du séminaire de géopolitique  
« Frontières ethniques et frontières politiques »

Sous la direction de M. Yves PLASSERAUD

Mars 2004

## SOMMAIRE

Préambule.....	2
INTRODUCTION .....	3
PREMIERE PARTIE : DU CONCEPT INTELLECTUEL... ..	5
1.1 Les prémices sous Houphouët-Boigny .....	5
1.2 Henri Konan Bédié et la Curdiphe .....	6
1.3 L'inscription au corpus législatif.....	8
DEUXIEME PARTIE : ... A L'OUTIL POLITIQUE .....	10
2.1 La fracture politique .....	10
2.2 L'emblématique Ouattara ou l'exclusion personnifiée .....	13
2.3 La fracture religieuse .....	14
2.4 La fracture géographique et la question de l'immigration .....	16
2.4.1 La fracture géographique.....	16
2.4.2 L'immigration.....	16
TROISIEME PARTIE : L'IVOIRITE, SEULE RESPONSABLE DU CHAOS ? .....	17
3.1 La faillite de l'Etat .....	18
3.2 La responsabilité des politiques .....	18
3.2.1 La médiocrité de la classe politique.....	18
3.2.2 La « course au maintien au pouvoir » .....	19
3.2.3 Laurent Gbagbo : une vraie problématique .....	19
3.3 La dépendance des élites .....	22
3.4 La notion d'antériorité .....	23
3.5 Le poids des rumeurs .....	25
3.6 L'absence d'objectivité et l'irresponsabilité de la presse .....	27
CONCLUSION.....	29
Bibliographie (chronologique) .....	35
Annexe 1 : Carte ethno-linguistique et origine des principaux acteurs politiques.....	36
Annexe 2 : Extension régionale des grandes familles linguistiques de la Côte d'Ivoire .....	38
Annexe 3 : Accords de Marcoussis .....	39
ANNEXE - PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DE RECONCILIATION .....	41

## Préambule

Ce mémoire de géopolitique réalisé au Collège Interarmées de Défense s'inscrit dans une démarche globale poursuivant plusieurs objectifs. Il permet tout d'abord à un officier des Troupes de Marine ayant déjà séjourné dans plusieurs pays d'Afrique, dont la Côte d'Ivoire, d'approfondir ses connaissances de ce continent et d'étudier en détail l'une des causes profondes de l'éclatement du « pays de la paix », l'ivoirité.

Il vient également après un renfort effectué cette année au Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO), au sein de la Cellule de Crise Côte d'Ivoire, mise sur pied à l'Etat Major des Armées (EMA) depuis le début des évènements.

Enfin, il contribue à la préparation d'un probable engagement opérationnel dans ce pays à la fin de l'année, le rédacteur étant appelé à occuper les fonctions de chef du Bureau Opérations Instruction d'un régiment de mêlée dès l'été prochain, ceci alors que les effectifs des forces françaises déployées sur le terrain (4000 hommes début janvier 2004) sont peut-être, à cette date, appelés à croître encore.

Outil de compréhension de la crise, le suivi de l'actualité ivoirienne s'est avéré nécessaire et souvent riche d'enseignements. Néanmoins et pour les besoins de la rédaction de ce mémoire, il s'est achevé à la mi-janvier 2004 : la situation sur le terrain, les évolutions dans le règlement de la crise et les perspectives détaillées ici sont donc celles qui existent ou sont envisageables à cette date.

Enfin, mes remerciements sont tournés vers monsieur Yves Plasseraud, directeur du séminaire de géopolitique « Frontières ethniques et frontières politiques en Europe », qui a bien voulu me conseiller malgré le relatif éloignement de mon sujet par rapport au thème général du séminaire....

## INTRODUCTION

« Comment cela a t'il pu être possible ? » semble être la question la plus récurrente au sujet de la crise en Côte d'Ivoire... Comment ce grand pays, fréquemment décrit comme le « pays de la paix », a t'il pu éclater après trente années de prospérité ?

Pourtant les faits bien sont là : début janvier 2004, le pays est coupé en deux par une ligne de cessez le feu courant d'ouest en est à travers toute la Côte d'Ivoire, et sur laquelle veillent 4000 militaires français et 1500 soldats de la MICECI, la Mission de la CEDEAO<sup>1</sup> en Côte d'Ivoire.

Même si, en ce début d'année 2004, les signes de déblocage sont plutôt encourageants : la force française Licorne débute un déploiement dans le Nord pour s'installer dans le triangle Korhogo-Ferkessedougou-Bouaké, véritable nœud économique de l'intérieur du pays, aux mains des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN). Un conseil des ministres s'est tenu à Abidjan les 6 et 7 janvier et a été marqué par le retour des ministres issus des Forces Nouvelles. Enfin un séminaire DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) a eu lieu à Yamoussoukro afin de préparer le lancement du programme.

La Côte d'Ivoire a longtemps donné (ou voulu donner) une image de paix intérieure et extérieure, sous l'impulsion du « Vieux », son premier président, Félix Houphouët-Boigny. Le fondateur de la Ière République ivoirienne a ainsi à son actif (avec ses deniers personnels) la réalisation de deux symboles marquant son attachement à la paix : la Fondation Houphouët-Boigny pour la paix, et la basilique Notre dame de la Paix, érigée en 1980 à Yamoussoukro, son village natal dont il fit trois ans plus tard la capitale politique du pays.

Pendant trente-trois ans, de l'indépendance à la mort le 7 décembre 1993 du « Vieux », la Côte d'Ivoire a vécu effectivement dans la paix. Modèle de stabilité, connaissant croissance économique et relative prospérité, le pays a été érigé en « vitrine de l'Afrique francophone » et en exemple à suivre pour le reste de l'Afrique Subsaharienne. Premier producteur de cacao au monde, terre d'accueil pour de nombreux immigrants (près de 4 millions sur une population comptant 15 millions d'habitants), la Côte d'Ivoire était le poumon et la locomotive économique de toute l'Afrique de l'Ouest. Indicateur parmi d'autres de cette stabilité, les ambassadeurs français y restaient même en poste pendant quinze années !

---

<sup>1</sup> Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest. Les contingents appartiennent au Sénégal, au Bénin, au Ghana, au Togo et au Niger

Le modèle a pourtant éclaté, la vitrine a volé en éclat, entraînant dans sa chute le peu d'espoir qui subsistait encore de voir la Côte d'Ivoire propager sa stabilité dans le reste de la sous région... Avec, à partir du putsch de Noël 1999, cinq coups de force en l'espace de douze mois, la stabilité structurelle a été reléguée au rang de souvenir appartenant au passé. La chute des cours du cacao et le démantèlement de la filière, la dévaluation du franc CFA puis la dégradation de la situation intérieure ont eu raison de la stabilité économique. Et surtout, le sang a coulé comme jamais depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire, et le « pays de la paix » n'a pas échappé aux « chasses aux musulmans », aux « escadrons de la mort », aux charniers et aux exactions de toutes sortes.

La crise que traverse la Côte d'Ivoire résulte des interrogations sur l'identité nationale et la question de l'ivoirité. De ses débuts comme slogan fédérateur participant de la « nation building », il ne reste de l'ivoirité qu'une « recette de guerre civile »<sup>2</sup>, un dogme destructeur d'une nation.

On ne cherchera pas ici à savoir si le terme d'ivoirité a été employé pour la première fois par Leopold Senghor en 1971 comme certains l'affirment, ou par l'écrivain-poète Dieudonné Niangoran-Porquet en 1974 dans un article intitulé « Ivoirité et authenticité » publié dans le quotidien *Fraternité Matin*<sup>3</sup>. On s'intéressera plutôt à la paternité de l'usage politique qui en a été fait.

L'ivoirité est passée du statut de simple concept intellectuel, à celui d'outil politique provoquant une triple fracture, politique, religieuse et géographique. Grande responsable du chaos, elle partage cependant sa responsabilité dans cette guerre civile avec d'autres facteurs qu'on tentera de développer.

\* \*

\*

---

<sup>2</sup> François Gaulme, « L'ivoirité, recette de guerre civile », in *Revue Etudes*, mars 2001

<sup>3</sup> Marc Le Pape et Claudine Vidal, « Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000 », Ed. Karthala, juillet 2003

## PREMIERE PARTIE : DU CONCEPT INTELLECTUEL...

### 1.1 Les prémices sous Houphouët-Boigny

Le génie du président Félix Houphouët-Boigny, ancien ministre d'Etat du général de Gaulle, a été sans conteste de faire vivre dans la paix une soixantaine d'ethnies et de maintenir une cohésion nationale, avec l'intégration de près de 4 millions de travailleurs immigrés nécessaires au développement économique du pays.

Né à Yamoussoukro, fervent catholique, Houphouët-Boigny avait débuté sa carrière politique comme député de la ville de Korhogo, chef-lieu de la circonscription actuelle des « Savanes » du Nord ivoirien et ville symbole détenue par les Forces Nouvelles aujourd'hui. Il a par la suite pendant toute sa carrière politique continué à tisser des liens de sympathie ou de clientélisme avec cette zone ouverte sous influence de l'islam depuis plusieurs siècles. Il est difficile aujourd'hui de taxer le « Vieux » d'hostilité foncière envers les musulmans du Sahel et des zones non forestières. En revanche, il paraît acquis que le président Houphouët-Boigny a toujours conservé vis-à-vis de l'Ouest ivoirien, forestier et vallonné, un ressentiment assez fort, fait de préjugés, d'incompréhension et d'hostilité politique que cette partie du pays a toujours manifestée à son égard. En 1990, la naissance du Front Populaire Ivoirien manifesta l'expression politique des frustrations du groupe Bété. Le régime ne manqua pas d'ailleurs de traiter le FPI de « parti Bété » et d'accuser ses cadres de subversion et de complot.

L'ivoirité trouve-t-elle sa source dans l'action du président Houphouët-Boigny, comme certains le prétendent aujourd'hui ?

Si l'on écarte le mode de gouvernance du premier Président (« despotisme éclairé », clientélisme, répression des opposants, enrichissement personnel des dirigeants, ...), le seul véritable accroc à la cohésion nationale réside en fait dans l'édification de la basilique de Yamoussoukro. Cet édifice, offert au Vatican, provoqua ironie et indignation. L'énormité des moyens financiers, offerts par le président lui-même, ne pouvait être que le témoin d'une corruption indiscutable, qui tranchait avec la pureté affichée de l'intention : on peut ainsi observer sur un vitrail le Président, à genoux à la manière d'un chevalier, faire l'offrande de sa basilique. Si le transfert de la capitale d'Abidjan à Yamoussoukro, véritable « recentrage » géographique dans le pays, est apparu depuis comme une bonne idée, permettant notamment

l'accès des ivoiriens du Nord aux services publics ou administratifs de la cité, la construction de la basilique n'est pas allée dans le sens de l'unité nationale.

Dans un pays à la laïcité proclamée dans sa constitution<sup>4</sup>, l'apparition d'un édifice aussi vaste (mais moins haut) que Saint-Pierre de Rome, pouvant contenir Notre-Dame de Paris, était manifestement une entorse à la constitution, et apparaissait comme un défi adressé à l'Islam<sup>5</sup> et aux musulmans, alors que dans le même temps des mosquées sortaient de terre un peu partout dans la sous région, souvent grâce au financement saoudien.

Cet événement mis à part, la longévité et le talent politiques du président Houphouët-Boigny (sans oublier un large soutien de la France) ont permis pendant trente ans (1960-1990) de garantir une stabilité réelle à un pays dont l'unité relative date de la colonisation française.

Pourtant, la crise identitaire couvait. La Côte d'Ivoire, dont l'économie repose sur des cultures de rente telles que le cacao<sup>6</sup> ou le café, avait dû faire appel à une main d'œuvre étrangère nombreuse : 17% d'étrangers en 1965, 22% en 1975, 26% en 1998<sup>7</sup> et sans doute un peu plus aujourd'hui. Cette arrivée massive avait dans un premier temps contribué à la richesse du pays, mais avec l'apparition de la récession et de la crise financière, elle se posait en des termes nouveaux, ceux d'un vrai problème d'immigration.

## 1.2 Henri Konan Bédié et la Curdiphe

En décembre 1993, le « Vieux » s'éteint, persuadé d'avoir parfaitement préparé sa succession en la personne d'Henri Konan Bédié, son dauphin, d'origine Baoulé (un groupe Akan du centre du pays) comme lui : ce dernier a exercé plusieurs fonctions politiques, dont celles d'ambassadeur et de président de l'Assemblée nationale ; il est le leader incontesté du PDCI, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire alors dominant ; il paraît enfin le plus apte à assurer la relève politique d'Houphouët-Boigny et la plupart des Ivoiriens le considère comme le fils naturel du « Vieux ».

---

<sup>4</sup> « La République de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale (...) » article 2 de la constitution du 3 novembre 1960

<sup>5</sup> François Gaulme, op. cit.

<sup>6</sup> Le cacao ivoirien représente 40% de la production mondiale, 10% du PIB du pays et plus de 20% des recettes fiscales ivoiriennes

<sup>7</sup> Chiffres du recensement de 1998

Conformément à la Constitution, Henri Konan Bédié devient à la mort de son mentor le chef de l'Etat jusqu'à échéance du mandat en cours, puisqu'il est président de l'Assemblée nationale.

Rapidement, Konan Bédié fait face à la rivalité personnelle d'Alassane Dramane Ouattara qui dirige le gouvernement en tant que Premier ministre, fonction créée en 1990 par un président Houphouët-Boigny sur le déclin. Ouattara, musulman du Nord, appartient au groupe mandingue des Dioula<sup>8</sup>. Haut fonctionnaire international au FMI<sup>9</sup>, il a été gouverneur de la BCEAO, la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest. Il a été nommé (et imposé par le FMI) Premier ministre le 7 novembre 1990<sup>10</sup>.

Cette rivalité va modifier les grands équilibres politiques qui prévalaient jusqu'alors. Préoccupé à l'excès par le danger politique que représente Ouattara, le président Bédié, bien que Baoulé, va se rapprocher du foyer traditionnel d'opposition au « Vieux », l'Ouest et le pays Bété. C'est en effet dans l'Ouest qu'un professeur d'histoire des environs de Gagnoa, leader d'une nouvelle formation politique proche du Parti Socialiste français, le Front Populaire Ivoirien (FPI), avait défié le « Vieux » lors des premières élections présidentielles organisées dans le cadre du multipartisme le 28 octobre 1990, et obtenu plus de 18% des voix (contre plus de 81% pour Houphouët-Boigny), ce qui représentait une performance remarquable dans le contexte politique de l'année 1990. Ce professeur d'histoire n'est autre que Laurent Gbagbo.

Sans doute secret à ses débuts, ce dialogue entre Gbagbo et Bédié se développa au grand jour dès lors qu'Henri Konan Bédié eut accédé à la fonction suprême après les élections d'octobre 1995.

Parallèlement à ce virage stratégique, le nouveau président entreprit de développer une réflexion autour de l'identité ivoirienne. Il encouragea notamment la création et les travaux d'un cercle d'intellectuels se réclamant ouvertement de lui, la Curdiphe : Cellule Universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et actions Politiques du président Henri Konan Bédié. C'est à ce cercle que le concept d'ivoirité doit sa diffusion progressive. Bédié en précise l'objectif : « Forger une culture commune pour tous ceux qui vivent sur le sol ivoirien, étrangers comme nationaux ».

---

<sup>8</sup> Le mot Dioula a tendance à désigner aujourd'hui de façon péjorative tous les musulmans du Nord. A l'origine, il désigne un groupe restreint, à cheval sur le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire actuels.

<sup>9</sup> Fonds Monétaire International

<sup>10</sup> On peut considérer que sans ce tremplin formidable, Ouattara n'aurait jamais pu se présenter aux élections présidentielles qui ont suivi.

Pourtant, et au moins à cet instant, le concept d'ivoirité ne vise à éliminer personne de la vie nationale, et notamment pas les musulmans du Nord du pays comme certains l'affirment aujourd'hui. Ainsi, lors du Forum de la Curdiepe qui se tient à Abidjan en mars 1996, George Niangoran Bouah, universitaire ivoirien spécialisé dans le langage tambouriné, associe l'ivoirité au grand ensemble national constitué par les « cinq grands groupes ethnolinguistiques » de la Côte d'Ivoire, à savoir les « Akan, les Malinké et Bambara, les Dan, les Gur et les Krou »<sup>11</sup>.

Si les Ivoiriens sont donc définis par leur appartenance à ces groupes ethnolinguistiques, la réflexion intellectuelle du moment les restreint à un espace géographique, celui du territoire limité par les frontières nationales au moment de leur formation. Ces frontières, qui ont toujours été peu marquées sur le terrain et particulièrement perméables, sont dangereusement et de façon surprenante identifiées par les intellectuels prônant l'ivoirité comme celles du territoire colonial français de Côte d'Ivoire constitué le 10 mars 1893 !

C'est avec le temps que la portée du concept va dégénérer : l'ivoirité devient, comme on va le voir par la suite, un redoutable instrument politique au cours des dernières années du régime de Konan Bédié.

### 1.3 L'inscription au corpus législatif

C'est fin 1994 que la question de l'ivoirité fait son apparition dans les textes législatifs. Elle se pose non pas en des termes xénophobes, mais dans une démarche de construction identitaire, de fondement d'un véritable Etat-nation. Il s'agit bien d'encourager une nouvelle sensibilité nationale, indépendante du sentiment d'appartenance à une ethnie traditionnelle. Le 8 décembre 1994, l'Assemblée nationale adopte un nouveau code électoral qui impose de « strictes conditions de nationalité » tant pour l'inscription sur les listes électorales que pour les candidatures, sous la présidence de Konan Bédié. Ce nouveau code supprime de fait le droit de vote des non ivoiriens, et élimine le leader nordiste Alassane Dramane Ouattara, considéré comme burkinabé.

---

<sup>11</sup> François Gaulme, op. cit.

Ainsi se trouve posée publiquement la question de savoir qui est ivoirien et qui ne l'est pas, dans un pays qui ne comptait quasiment pas d'état-civil avant 1960...

Cette question n'était en soi pas complètement nouvelle : Laurent Gbagbo l'avait en effet soulevée dès 1990. Originaire d'une région regroupant la plus grande partie des peuples réellement autochtones du pays, ceci par opposition aux Akan et Sahéliens installés plus tardivement, le chef de l'opposition de gauche avait évoqué l'un des aspects problématiques de l'immigration : l'établissement des listes électorales. Dès 1990 donc, il demandait que les Burkinabé (ex Voltaïques) soient privés de leur droit de vote. Celui-ci leur avait été accordé par le « Vieux », leur territoire ayant fusionné avec la Côte d'Ivoire sous la colonisation française. Cette démarche de Gbagbo, lourde de conséquences, s'inscrivait déjà dans une stratégie ambitieuse de conquête du pouvoir...

En décembre 1998, une autre loi, liée de façon moins directe à la question des origines et de l'ivoirité, remet en cause le droit foncier antérieur qui favorisait les groupes allochtones, qui avaient mis en valeur des terres agricoles, dans leur accession à la propriété terrienne.

Enfin, le 24 juillet 2000, sous la présidence du général Gueï, un référendum adopte à une majorité de plus de 86% une nouvelle constitution qui représente des avancées certaines en matière de droits de l'homme, de libertés individuelles et de l'état de droit (la séparation des pouvoirs est assurée, l'indépendance de la magistrature est garantie et la peine de mort est abolie). Néanmoins, elle dispose que, pour être éligible à la présidence de la République, le candidat doit être ivoirien d'origine, né de père et<sup>12</sup> de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine. Et la campagne qui a précédé le référendum a porté exclusivement sur ce thème des conditions d'éligibilité à la magistrature suprême.

Finalement, le concept global d'ivoirité est bien intégré dans la Constitution dans trois volets : la nationalité, l'éligibilité et le domaine foncier. On notera qu'il s'agit bien là du cœur des réformes à entreprendre par le gouvernement de réconciliation nationale de monsieur Seydou Diarra au terme des accords de Marcoussis...

---

<sup>12</sup> La querelle autour du « et » plutôt que du « ou » est passionnelle et symptomatique du débat sur l'ivoirité

## DEUXIEME PARTIE : ... A L'OUTIL POLITIQUE

### 2.1 La fracture politique

Peu de temps après la mort du président Houphouët-Boigny, le parti unique PDCI-RDA (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain) se scinde en deux en 1994 et donne naissance, sous l'impulsion d'un homme aux origines ghanéennes, Djeni Kobina, au RDR (Rassemblement des Républicains). Le RDR, opposé au FPI de Laurent Gbagbo, devient rapidement une formation à « dominante régionaliste sahélienne »<sup>13</sup>.

La fracture politique devient réelle lors de la campagne électorale des élections présidentielles d'octobre 1995, avec la première exclusion de l'ancien Premier ministre Alassane Dramane Ouattara. Konan Bédié, qui pourtant semble assuré de l'emporter avec le soutien de la puissante machine politique qu'est le PDCI, profite de la dynamique intellectuelle créée par la réflexion sur l'ivoirité et, grâce au nouveau code électoral de décembre 1994, fait interdire la candidature de Ouattara faute de preuve de sa nationalité ivoirienne. Les raisons invoquées tiennent aux origines burkinabé de l'ancien Premier ministre dont la nationalité ivoirienne est remise en question. Pourtant et jusqu'en 1947, Côte d'Ivoire et Haute-Volta (le Burkina Faso aujourd'hui) ne forment qu'une seule entité... Ainsi débute une longue série de rejets du nordiste et musulman Ouattara, qui va cristalliser les mécontentements. Rien que pour les élections présidentielles de 1995, l'opposition boycotte les élections (ni Ouattara ni Gbagbo ne participent à l'élection), les manifestations violentes se multiplient et Bédié est élu avec plus de 96% des voix<sup>14</sup>, mais avec un taux de participation de l'ordre de 40% ...

Les élections législatives de novembre 1996 confirment que la rupture est consommée : 343 candidatures sont rejetées, le taux de participation est à peine de 45% et le PDCI emporte 146 sièges contre 14 au FPI et 14 au RDR...

Cette fracture politique, aucun des hommes politiques qui se succèdent au pouvoir ne cherchera à la réduire.

---

<sup>13</sup> François Gaulme, op. cit.

<sup>14</sup> 96,44% des voix contre 3,75% à Francis Wodié représentant le PIT, Parti Ivoirien des Travailleurs, à tendance marxiste

Konan Bédié, qui avait lancé officiellement l'ivoirité le 26 août 1995 à Yamoussoukro dans son discours programme à la convention du PDCI, impose la préférence nationale dans la fonction publique et dans le secteur privé. L'objectif est bien de « limiter les droits des ivoiriens d'adoption et de circonstance » par rapport aux ivoiriens « de souche ». La rhétorique de l'ivoirité envahit le discours politique, et se manifeste notamment par la dénonciation de la mainmise étrangère sur les ressources et sur les terres. Bédié poursuit également l'ethnisation de l'armée.

La légitimité d'attitudes xénophobes déjà présentes se trouve ainsi confortée par le discours politique.

Par la suite, le général Robert Gueï, chrétien de l'Ouest du pays, arrivé au pouvoir par le coup d'Etat du 26 décembre 1999, reprend à son compte le concept de l'ivoirité. Pourtant, à son arrivée au pouvoir, il avait abrogé la Constitution, conséquence de l'ivoirité qu'il qualifiait comme « un concept créé pour diviser les Ivoiriens ». Mais après une période de grâce, face à la dégradation de la situation sécuritaire et la montée en puissance du Front patriotique ivoirien<sup>15</sup> (qui rassemble le PDCI, le FPI, le PIT et d'autres partis, associations ou syndicats) dont le message de défense de l'identité ivoirienne remporte un succès de plus en plus grand, le président du CNSP<sup>16</sup> va changer d'attitude. « L'ivoirité est un bon concept » déclare-t-il lors d'un voyage en Guinée...

Soucieux de rééquilibrer l'origine de l'encadrement des Armées, il conduit une opération d'épuration qui voit des centaines de militaires désertir au Burkina Faso et bénéficier de l'hospitalité du président Blaise Compaoré (parmi eux se trouve le sergent-chef Ibrahim Coulibaly).

Il en sera de même pour Laurent Gbagbo qui accède à la présidence le 22 octobre 2000, et, malgré un forum de réconciliation nationale au premier trimestre 2002 qui tient plus de la mascarade (mais au cours duquel il fait lui-même l'aveu que l'article 35 de la Constitution a bien été conçu pour « régler le problème Ouattara »), se pose en défenseur des Ivoiriens contre les « porteurs de boubous » du Sahel. Il procède de la même façon à la purge de l'encadrement militaire essentiellement originaire du Nord du pays.

---

<sup>15</sup> A ne pas confondre avec le FPI, Front populaire ivoirien de Laurent Gbagbo

<sup>16</sup> Comité national de salut public

La fracture politique sera définitivement consommée avec les événements du 19 septembre 2002 qui voient le pays se scinder en deux, et l'apparition désordonnée de plusieurs partis politiques qualifiés d'abord d'émanations des rebelles, et aujourd'hui de Forces Nouvelles.

Le MPCI, Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire, à l'origine implanté dans le Centre et l'Est du pays, en particulier à Bouaké, apparaît comme le plus structuré de tous. Guillaume Soro, secrétaire du mouvement, en avait rapidement précisé les revendications : le départ du chef de l'Etat, la refonte de la Constitution, du code de la nationalité, de la loi sur le foncier rural et l'organisation de nouvelles élections. Présenté officiellement dès le 2 octobre, ce parti est toujours apparu comme le mieux organisé et le plus clair dans ses objectifs.

Le MPIGO, Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest, concentré autour de la ville de Binhouyé, et le MJP, Mouvement pour la Justice et la Paix, implanté à Man, sont essentiellement composés de partisans du Général Gueï. Leurs revendications n'ont jamais été très clairement affichées, si ce n'est le départ du président Gbagbo. Les soutiens libériens à ces mouvements, et l'influence de Charles Taylor, n'ont à ce jour pas été clairement établis, même s'il semble acquis qu'ils ont tous deux fait appel à des combattants libériens<sup>17</sup>.

La diversité de ces mouvements rebelles, qui aurait pu constituer une faiblesse par manque de concertation, a fait leur force pour plusieurs raisons. Les premiers cessez-le-feu, conclus entre le pouvoir et le MPCI, n'ont pas été appliqués sur le terrain faute d'y avoir associé les partis du grand Ouest. Les autorités françaises ont ainsi rapidement été mises devant la nécessité d'associer toutes les parties engagées à la résolution de la crise. En outre, et malgré une volonté affichée de se démarquer les uns des autres, les partis politiques rebelles admettaient fin décembre 2002 « leur parfait accord sur de nombreuses revendications, notamment le départ du pouvoir du président Gbagbo »<sup>18</sup>. Enfin, leur diversité ethnique, en opposition à la politique sectaire et discriminatoire de Laurent Gbagbo, a été perçue comme garante d'une certaine cohérence. Le caractère multiethnique du mouvement rebelle a donc confirmé d'une certaine façon sa légitimité.

---

<sup>17</sup> Selon le rapport de la visite d'étude et d'information de l'Assemblée Parlementaire ACP-UE, 20 juin 2003

<sup>18</sup> in *Courrier International*, 24 décembre 2002

## 2.2 L'emblématique Ouattara ou l'exclusion personnifiée

Il est étonnant de constater avec quel acharnement trois régimes successifs, celui de Bédié, celui du général Robert Gueï après le coup d'Etat de 1999, puis celui de Laurent Gbagbo sous la seconde République civile, ont cherché à écarter Ouattara de la vie politique (même locale), au risque d'en faire un martyr symbole de l'exclusion de toute une région - ce qu'on peut considérer qu'il est devenu, au moins un temps. Alors que la légalité était toujours invoquée dans ces rejets successifs, jamais Ouattara ne s'est vu proposer de défendre sa nationalité devant un tribunal ! Ces mises à l'écart s'inscrivaient bien dans la campagne xénophobe du moment.

Il est aussi surprenant de noter que Ouattara lui-même a appelé à voter lors du référendum du 24 juillet 2000 en faveur d'une nouvelle Constitution indiquant dans son article 35 que tout candidat aux élections présidentielles ne devait jamais s'être prévalu d'une autre nationalité. Malgré des origines familiales connues avec la descendance de Sekou Ouattara (le conquérant d'un empire dioula deux siècles avant la colonisation française, dont Kong - située au Nord Est de la Côte d'Ivoire - était devenue la capitale), malgré un frère né à Kong et député-maire de la ville pendant de nombreuses années, Alassane Dramane Ouattara était entré dans la fonction publique internationale sur des quotas voltaïques et non ivoiriens. Or ceci est bien la source d'une partie de la polémique sur sa nationalité...

Ses adversaires politiques, surfant sur la vague nationaliste et s'appuyant sur des médias tout acquis à leur cause, tentèrent par tous les moyens, pièces administratives à l'appui, souvent en réécrivant l'histoire à leur façon, de prouver que la mère d'ADO<sup>19</sup> était bien voltaïque, ou qu'il avait embrassé sa carrière politique en optant pour la Haute-Volta. Lors de la tentative de coup d'Etat du 8 janvier 2001 à Abidjan, ces attaques se transformèrent de la part du clan Gbagbo en accusations de complicités étrangères, qui ne firent que renforcer le ressentiment des partisans de Ouattara, et plus largement de tous les Sahéliens.

Pourtant, s'il fut souvent silencieux ou absent du pays, Ouattara ne renonça pas à sa vie publique. Les attaques dont il fut sans cesse victime, si on peut considérer qu'elles

---

<sup>19</sup> ADO : acronyme souvent utilisé en Côte d'Ivoire pour désigner Alassane Dramane Ouattara

n'augmentèrent pas sensiblement le nombre de ses partisans, renforçèrent en tout cas leur détermination et leur identification personnelle aux persécutions dont leur leader était victime.

La longue controverse au sujet de la nationalité d'ADO a été partiellement résolue lorsque le 26 juillet 2002 un certificat de nationalité lui a été enfin décerné par un tribunal.

Malgré tout, ADO reste impopulaire en Côte d'Ivoire : son image reste liée au FMI, dont il a été le directeur adjoint, et à sa politique. On lui attribue même l'appauvrissement consécutif à la dévaluation du Franc CFA, ou la baisse du niveau de vie des planteurs ruraux en 1998 avec les réformes touchant le commerce du cacao !

### 2.3 La fracture religieuse

Si les musulmans du Nord appartenaient bien, on l'a vu, au grand ensemble national défini dans le cadre de l'ivoirité, au moins sur le plan historique, leur rejet s'est fait petit à petit, de façon indirecte et sans doute inconsciemment au début.

En effet, il était dans la vie courante très difficile d'identifier ces musulmans du Nord, par rapport à des groupes culturels voisins reconnus comme étrangers<sup>20</sup>. La cause en était l'inadéquation des frontières issues de la colonisation avec la carte du peuplement précolonial. Les Sahéliens ont donc été lentement et implicitement identifiés à des étrangers et écartés du grand ensemble national né du concept de l'ivoirité. Ceci s'est sans doute manifesté plus dans les faits que dans le droit, avant d'être exploité et encouragé par une partie de la classe politique...

La dévaluation du Franc CFA en janvier 1994, qui provoque une baisse du niveau de vie urbain, et la montée des sentiments xénophobes orchestrée par Bédié et ses proches, entraînent une exclusion de plus en plus systématique des musulmans et des habitants du Nord de la vie administrative et politique du pays.

La première exclusion politique de Ouattara en 1995 marque sans doute un tournant. Les musulmans du Nord vont faire de cette exclusion personnelle l'exclusion de toute une région.

---

<sup>20</sup> François Gaulme, op. cit.

La lecture religieuse du conflit qui consiste à opposer un Nord musulman en expansion à un Sud chrétien, si elle est fréquemment entendue dans les médias, est bien le résultat de cette manipulation politique. Pourtant, la réalité des chiffres, même si leur fiabilité est difficile à prouver, conteste une opposition du type de celle qui existe au Nigeria.

Selon les estimations les plus sérieuses, les Ivoiriens seraient animistes à 60%. Les deux religions importées que sont l'islam et le christianisme se partageraient le reste de la population à hauteur respectivement de 25 et 15%. Certaines études évoquent le chiffre de 20% de chrétiens, si l'on ajoute aux Eglises traditionnelles chrétiennes les adeptes du Harrisme, Eglise synchrétique venue du Libéria au début du 20ème siècle et qui a obtenu un certain succès dans la zone côtière.

Contrairement à une idée reçue, l'islam a eu du mal à s'implanter dans le grand Nord, sa doctrine heurtant souvent la tradition locale. Les Sénoufo lui ont été par exemple longtemps réfractaires. Les Lobi et les Koulango, les deux autres ethnies voltaïques, sont toujours majoritairement animistes. Chez les Mandé du Sud, l'islamisation est très superficielle : seuls les Malinkés sont des musulmans zélés.

On notera également qu'il n'existe aucun centre de la pensée musulmane dans le pays, contrairement à ce qui existe dans des pays comme le Sénégal, la Guinée ou le Mali.

Enfin, chez les élites ivoiriennes qui, au contact d'occidentaux, abandonnent l'animisme et son côté rétrograde, le choix se porte aussi bien vers l'islam que vers les mouvements chrétiens charismatiques (dont font partie Laurent et Simone Gbagbo) ou les sectes synchrétiques christiano-animistes.

Le constat est en revanche différent chez les immigrants qui, provenant majoritairement de pays du Sahel où l'islam est la religion dominante, sont musulmans.

Cette assimilation nordistes-musulmans, et la lecture du conflit « Nord musulman contre Sud chrétien », ne résistent pas à une étude approfondie. Elles sont bien la conséquence de calculs politiques qui ont encouragé les différences et par voie de conséquence les antagonismes ethniques et religieux, et qui trouvent leur justification dans le concept d'ivoirité. Le plus grave est sans doute que la plupart des Ivoiriens croient en une opposition Nord Sud irréversible, d'une part du fait de ces calculs politiques, et d'autre part parce que les « Blancs » ont confirmé cette division, par ignorance ou par imprudence souvent, par calcul quelquefois, un peu à la manière des missionnaires belges au Rwanda qui avaient tenté d'expliquer les différences entre Hutu et Tutsi par des origines distinctes...

## 2.4 La fracture géographique et la question de l'immigration

### 2.4.1 La fracture géographique

La fracture géographique est liée à la fracture religieuse : le sentiment d'exclusion des musulmans du Nord fut bientôt partagé par toute la population du Nord de la Côte d'Ivoire.

Le paroxysme fut sans doute atteint fin 2000 avec la popularité croissante d'une sécession du Nord avec Korhogo pour capitale, qui montrait la détermination de bien des Ivoiriens du Sahel d'user de la force pour mettre un terme à leur exclusion.

Ce sera chose faite le 19 septembre 2002 avec les événements qui voient la rupture consommée et le pays coupé en deux. L'ampleur des combats et des violences, le nombre des victimes (300 morts à Abidjan entre le 19 et le 20 septembre), l'assassinat de personnalités (le ministre de l'intérieur Emile Boga Doudou, l'ex président Gueï et son épouse) et la chasse aux immigrés dans certains quartiers d'Abidjan témoignent de la profondeur de la rupture.

Cette rupture géographique est lourde de conséquences, notamment pour le fonctionnement de l'Etat. La plupart des fonctionnaires, des élites et des élus, a notamment quitté le Nord du pays, laissant souvent la population à l'abandon. L'insécurité a crû de façon inquiétante, des prisonniers de droit commun ayant par exemple été libérés puis armés par les mutins à la fin de l'année 2002.

### 2.4.2 L'immigration

L'immigration, on l'a vu, trouve ses sources dans le miracle économique de la Côte d'Ivoire et l'appel massif à une main d'œuvre nombreuse, peu qualifiée et corvéable pour travailler dans les plantations. La cohabitation entre ces immigrés, conscients de leur exploitation mais soulagés d'avoir quitté un pays d'origine souvent en guerre, et les Ivoiriens (peu enclins à aller travailler dans l'agriculture) se passa sans encombre tant que la situation économique restait florissante, même si les rapports n'étaient pas exempts de toute xénophobie. La récession sonna le glas de cette cohabitation à partir de 1986. Le racisme augmenta alors chez

les Ivoiriens, plus touchés par le chômage que les immigrés. Pourtant, ceux-ci continuent encore aujourd'hui à faire des métiers dont les Ivoiriens ne veulent pas<sup>21</sup>.

Comme on le verra par la suite, le pays est plutôt un rassemblement d'ethnies, issues de migrations étalées entre les 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles (à l'exception de quelques groupes isolés du Centre Ouest) : tous les Ivoiriens sont donc issus d'immigrations assez proches. Ceci explique qu'ils établissent des distinctions nettes entre immigrés, selon que ceux-ci proviennent d'une tribu sœur ou non.

En fait, c'est l'immigration en provenance du Burkina Faso (2,3 millions soit 64% du total des immigrés et 15% de la population de la Côte d'Ivoire) qui logiquement pose le plus de problème : très nombreuse, cette population a créé de véritables colonies de peuplement dans certaines régions, notamment en pays Bété<sup>22</sup>, surclassant les populations locales. Un sentiment de spoliation a fini par naître assez naturellement chez ces Ivoiriens.

La dangereuse promotion du concept d'ivoirité a fait éclater le semblant de cohésion qui subsistait, et qui avait déjà été mis à mal par l'introduction du code foncier permettant à des immigrés (étranger « allogène » venant d'un pays voisin, ou migrant intérieur à la Côte d'Ivoire) de se porter acquéreurs de terres, contrairement au droit coutumier local.

### TROISIEME PARTIE : L'IVOIRITE, SEULE RESPONSABLE DU CHAOS ?

Le concept d'ivoirité est donc à la source de la crise que traverse la Côte d'Ivoire. Pour autant, le présent travail ne pouvait s'arrêter là, car « cautionnant » d'une certaine façon une analyse partielle, trop simple voire trop facile, celle qu'on entend dans les rues d'Abidjan (et parfois dans les médias) : « La crise en Côte d'Ivoire, c'est la faute de l'ivoirité ». Il existe bien d'autres facteurs de crise, bien d'autres responsables dont certains portent un visage. On tentera ici d'en dégager quelques-uns parmi les plus marquants, et qui sont liés au concept de l'ivoirité.

---

<sup>21</sup> Comme les pêcheurs Fante du Ghana, qui affrontent la barre de la côte ivoirienne, particulièrement dangereuse

<sup>22</sup> Laurent Gbagbo est originaire de cette région, ce qui explique sans doute la répétition et la force de ses attaques contre les « porteurs de boubous » qui s'y sont implantés.

### 3.1 La faillite de l'Etat

L'une des causes premières de l'effondrement de la Côte d'Ivoire tient dans la faillite de l'Etat, passé d'un modèle paternaliste, protecteur et omniprésent, à celui de promoteur des différences et des particularismes.

En l'absence d'un Etat fort, neutre et impartial, l'Ivoirien désemparé s'est tourné naturellement vers les seuls pôles de stabilité sociale qui s'offraient à lui : des groupes ethniques, culturels ou confessionnels, plus ou moins mythifiés, recomposés et encadrés.

D'autant que l'on peut considérer que l'Etat ivoirien est par certains côtés une illusion, tant la sphère privée et la sphère publique se confondent comme dans certains pays d'Afrique subsaharienne. La politique reste synonyme de défense d'intérêts particuliers ou claniques, et la citoyenneté s'efface devant la préférence des liens communautaires et un fonctionnement de l'Etat sur deux modes : un mode destiné au « monde extérieur », celui des structures et administrations officielles ; un mode de fonctionnement réel, fondé sur des relations et des compromis sociaux déterminés par des logiques de solidarité, d'obligation ou de subordination... Le mode officiel assure le camouflage du mode réel, ou au moins permet de minimiser la gravité de la situation : incapacité des appareils politiques et administratifs à fonctionner efficacement, manque de transparence, malversations, etc...

La cohésion sociale repose donc plus sur des liens identitaires, fondés dans le cas de la Côte d'Ivoire sur l'ethnie, que sur des liens de citoyenneté fondés sur le partage du même espace public régi par des lois.

### 3.2 La responsabilité des politiques

#### 3.2.1 La médiocrité de la classe politique

Il est acquis que, comme au Rwanda quelques années auparavant, ceux (hommes politiques mais aussi intellectuels) qui auraient dû apaiser les tensions par une remise en perspective de l'histoire de la Côte d'Ivoire et de la question des origines, n'ont fait en général que jeter de l'huile sur le feu. Les discours de façade appelant à l'unité et à la paix étaient bien souvent suivis, dans un odieux jeu de double langage, d'encouragements à la haine et à l'affrontement... On ne reviendra pas ici sur le danger suicidaire présenté par la promotion

politique de l'ivoirité dans un pays qui compte 5 millions d'habitants originaires du Burkina Faso, et structurellement très fragile.

C'est bien l'ensemble de la classe politique, pouvoir et opposition, qui partage la responsabilité de cet immense gâchis.

A cet égard, la « célébration aveugle et tonitruante de l'héritage empoisonné de Félix Houphouët-Boigny »<sup>23</sup> montre l'absence d'esprit critique et la médiocrité de la classe politique. Le pèlerinage sur la tombe du « Vieux » à Yamoussoukro est devenu un rite sacré (qui n'est pas sans rappeler le pèlerinage des gaullistes français à Colombey-les-deux-Eglises) auquel se livrent les hommes politiques de tout bord, depuis Gbagbo jusqu'à Ouattara. La remise en question de l'héritage d'Houphouët-Boigny, qui permettrait de comprendre que la crise actuelle trouve ses racines dans l'histoire ivoirienne, a été et reste complètement occultée.

### 3.2.2 La « course au maintien au pouvoir »

Pour un homme politique ivoirien, l'accession au pouvoir semble aujourd'hui encore être synonyme de changement de niveau de vie, pour lui comme pour les siens.

Le régime de feu Houphouët-Boigny, certes autoritaire voire répressif, garantissait une répartition équitable des revenus dans le pays, et ainsi une certaine forme d'intégration. La réintroduction du multipartisme le 30 avril 1990 a ouvert la course au pouvoir, la politique ivoirienne consistant plus en manœuvres de conquête qu'en un véritable débat d'idées, et surtout la « course au maintien au pouvoir », malheureuse spécialité africaine dont Konan Bédié, le général Gueï et Laurent Gbagbo témoignent tour à tour. Le maintien au pouvoir justifie alors tous les coups portés à l'opposition au sens large, depuis les discours sur l'identité jusqu'aux lois d'exclusion, comme dans le cas de Ouattara.

### 3.2.3 Laurent Gbagbo : une vraie problématique

On peut raisonnablement penser que Gbagbo n'aurait jamais été élu sans les conditions d'abstention créées par la volonté du général Gueï de se maintenir au pouvoir coûte que coûte.

La récupération par celui-ci de la mutinerie de décembre 1999 aura eu finalement pour seul mérite de différer la crise que le pays traverse aujourd'hui.

L'élection de Laurent Gbagbo le 22 octobre 2000 a lieu dans des conditions calamiteuses : une abstention importante, et l'élimination d'Alassane Dramane Ouattara (comme de treize autres candidats) à la course à la présidence. Ces conditions et l'absence de légitimité, politique mais aussi ethnique, de l'actuel président ont donné naissance à une contestation qui n'a jamais cessé depuis.

Par ailleurs, il n'est pas déraisonnable de croire que Laurent Gbagbo était au courant de l'imminence d'une crise intérieure début septembre 2002, et qu'il a laissé faire, pensant pouvoir briser les mutins auteurs du coup d'Etat et affaiblir ses opposants, ou préférant temporiser pour voir la tournure prise par les événements. Son voyage à l'étranger malgré des signes annonciateurs de troubles, son peu d'empressement à rentrer à Abidjan, semblent accrédi-ter cette thèse.

Plus tard, dans le règlement de la crise, le régime en place ne cesse de jouer un jeu douteux avec le gouvernement français (rappelons que Gbagbo est un proche du Parti Socialiste français). Cherchant initialement à obtenir un engagement des forces françaises contre les rebelles, Gbagbo doit son salut au déploiement de la force Licorne sur une ligne de cessez le feu qui bloque de facto l'avancée des rebelles, que rien ne semblait pouvoir arrêter dans leur conquête du terrain. Pourtant, Gbagbo critique l'intervention française, encourage des manifestations anti-françaises, notamment devant les quartiers du 43° BIMA<sup>24</sup>, et obtient même le rappel de l'ambassadeur Vignal.

Sur l'application des accords de Marcoussis, Gbagbo se complaît dans un exercice de funambule (dans lequel il excelle). Une fois les accords signés par les différents participants au sommet de Kléber (qui fait suite à la conférence de Marcoussis), le Président ivoirien qualifie les accords de « propositions » et s'exprime ainsi : « Je pense que l'accord Linas-Marcoussis est une mauvaise chose, mais je l'appliquerai, dans l'intérêt de mon pays ». Il affirme également dans un message à la Nation le 7 février qu'il n'appliquera pas les dispositions qu'il jugera contraires à la Constitution. Ce discours commence par une introduction qui sonne comme une provocation à l'égard de la France : « depuis le 19

---

<sup>23</sup> Tiemoko Coulibaly, in *Le Monde Diplomatique*, octobre 2000

<sup>24</sup> Bataillon d'Infanterie de Marine

septembre 2002 en effet, la Côte d'Ivoire, comme vous le savez, a été agressée de façon injuste ». Paris a toujours refusé de reconnaître une quelconque « agression » extérieure, qui aurait pu justifier un engagement des forces françaises aux côtés des FANCI<sup>25</sup>, comme le prévoient les accords de défense.

Quelques jours avant, les patriotes avec à leur tête le « général » Charles Blé Goudé avaient envahi le 25 janvier les rues d'Abidjan, saccagé le centre culturel français, l'agence Air France, et tenté de mettre le feu à l'ambassade de France. Ce mouvement d'étudiants et de jeunes excités (chômeurs ou désœuvrés), tous fervents partisans du chef de l'Etat, semble bien « téléguidé » par Gbagbo lui-même<sup>26</sup>. Sommé par la France de s'adresser à la Nation ivoirienne suite à ces exactions, Gbagbo mettra plusieurs jours à prendre la parole, laissant le 27 janvier la rue libre aux patriotes qui, soutenus par Simone Gbagbo<sup>27</sup>, se livreront à d'autres violences et pillages. Il ira même jusqu'à dire aux jeunes patriotes : « si je n'étais pas président de la République, je serais dans la rue avec vous, et vous avez raison. » L'épouse du Président, présentée par de nombreuses chancelleries comme un obstacle majeur à la paix, n'est pas en reste pour mettre en échec les accords de Marcoussis : elle réussit même à obtenir de l'Assemblée Nationale le rejet des accords le 4 février !

Autre exemple de l'exercice politique acrobatique auquel se livre Gbagbo : après avoir affirmé qu'il ne renoncerait pas à ses prérogatives constitutionnelles le 7 février, il finit par promulguer un décret le 10 mars, habilitant le Premier ministre à appliquer le programme de travail exposé dans l'accord de Marcoussis, mais pour une durée de ... six mois ! Cette mauvaise volonté évidente dans la délégation des pouvoirs nécessaires au Premier ministre Diarra a été rapportée comme un autre obstacle majeur dans le processus de règlement du conflit par la mission d'évaluation technique<sup>28</sup> conduite par les Nations Unies en février et mars 2003.

Par la suite, s'il ne remet généralement pas en cause ces accords, il les applique à sa manière, ce qui lui permet d'apparaître comme un homme qui n'a pas cédé. Donner des gages à ses partisans les plus va-t-en-guerre est un souci qui l'anime dans chacune de ses décisions.

---

<sup>25</sup> Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire

<sup>26</sup> Le gouvernement aurait versé au plus fort des manifestations de janvier 2003 un salaire mensuel de 80 000 dollars à Blé Goudé. George Packer, in *Jeune Afrique / L'intelligent* du 1<sup>er</sup> au 7 février 2004

<sup>27</sup> « la France n'a qu'à se mêler de ses affaires, les accords de Marcoussis posent problème » déclare-t-elle ce jour-là

Insaisissable, imprévisible, sa brouille avec le Ministre des Affaires Etrangères Dominique de Villepin n'a échappé à personne : de janvier 2003 (accords de Marcoussis) à août, les deux hommes ne se parlent pas et ne se voient pas. Les relations se font par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France Gildas Le Lidec et le « monsieur Afrique » de l'Elysée, Michel de Bonnecorse.

Dans les jours qui suivent les événements du 19 septembre 2003, le président Gbagbo se lance dans une course à l'armement et au recrutement de mercenaires, pilotes, mécaniciens, conseillers, notamment anglophones ou originaires des Balkans. Les achats de matériel militaire portent sur des chars T55, des véhicules blindés BMP et des hélicoptères de combat MI 24. Ceux-ci, tout comme le recrutement de mercenaires, se poursuivent malgré les différents cessez-le-feu signés sur le terrain.

Les 23 et 24 décembre, les forces gouvernementales appuyées par de nombreux mercenaires lancent des raids d'hélicoptères au-delà de la ligne de cessez-le-feu et de la zone tampon sur laquelle sont déployées les forces françaises, exemple parmi tant d'autres des ruptures de cessez-le-feu à mettre à l'actif du gouvernement.

Il faudra l'intervention de Paris pour que le gouvernement cesse d'employer ses hélicoptères...

Finalement, le président Gbagbo est un homme politique à l'ambition démesurée, un fin manipulateur, un calculateur de longue date (on se souvient que dès 1990 il demandait que les Burkinabé - ex Voltaïques - soient privés de leur droit de vote, démarche lourde de conséquences), un tacticien visionnaire (il a placé aux postes clés des hommes acquis à sa cause) qui déconcerte souvent les hommes politiques occidentaux par sa facilité à remettre en cause la parole donnée ou les accords conclus. Ceci lui a valu le surnom de « Boulanger » pour avoir roulé tant de monde dans la farine...

Sa responsabilité dans la crise ivoirienne est écrasante, malheureusement au même titre que celle de ses deux prédécesseurs à la tête de l'Etat.

### 3.3 La dépendance des élites

L'une des clés qui permettent d'expliquer le comportement des politiques et des élites en général, est leur absence d'indépendance. Comme on l'a dit, les références identitaires d'un

---

<sup>28</sup> Voir à ce sujet le rapport du Secrétaire Général présenté devant le Conseil de Sécurité le 26 mars 2003

Ivoirien sont concentrées dans son « village » au sens large, c'est-à-dire dans un espace géographique et humain où se trouvent ses repères, beaucoup plus structurants (voire tyranniques) que ceux d'un Européen. Ceci explique que les élites, même si elles s'en défendent, sont souvent et avant tout l'émanation d'une tribu, leur porte-parole et le défenseur de leurs intérêts. Il est quasiment impossible de trouver une personnalité ivoirienne qui échappe à cette règle.

Mais l'absence d'ethnie dominante, parfois présentée comme un handicap pour la stabilité du pays, est aussi un avantage car elle contraint à des alliances, notamment pour la conquête du pouvoir politique, qui dépassent de fait les clivages tribaux. C'est donc plutôt un certain facteur d'intégration, d'autant que pour sceller les alliances, les autorités coutumières ont souvent eu recours à des unions matrimoniales entre personnalités représentatives de leurs tribus respectives. Pendant toute sa carrière politique, Félix Houphouët-Boigny avait encouragé ces pratiques tant sur le plan intérieur que régional.

Finalement, les réseaux clientélistes en Côte d'Ivoire sont généralement le résultat de logiques croisées : celles verticales, issues des lignages et facilement identifiables parce que pérennes, et celles horizontales issues des unions matrimoniales, plus difficiles à cerner et aléatoires par définition...

### 3.4 La notion d'antériorité

La crise politique qui a secoué la Côte d'Ivoire a eu pour conséquence une redécouverte du principe de l'antériorité, qui prétend fonder la légitimité politique sur l'antériorité (le « droit du plus ancien »). Si la question de la légitimité politique ne s'était guère posée entre 1960 et 1990, le retour du multipartisme et l'ouverture démocratique provoquèrent une sorte de ressourcement (dans le sens du retour aux sources) et un retour à des pratiques politiques africaines presque ancestrales.

Ce droit des premiers occupants, qui s'inscrit dans un droit des aînés plus large, a ainsi pris une place prépondérante dans le débat, en particulier autour du thème de l'autochtonie. Or, les populations les plus anciennes du pays, celles des régions montagneuses et boisées du Sud Ouest, étaient justement celles qui avaient toujours été écartées du pouvoir voire marginalisées par Houphouët-Boigny : tous les éléments étaient ainsi réunis pour que cette question des origines dans le temps devienne elle aussi une question cruciale...

Cette question de l'antériorité trouvait aussi sa justification dans le débat économique. En effet, après une déforestation massive et sans doute imprudente au profit de cultures de cacao et de café, après une exploitation intensive des ressources du pays, l'accent fut mis au début des années 90<sup>29</sup> sur l'économie et la préservation des ressources naturelles, le développement « durable » et la préservation de l'environnement. Tout ceci contribuait ainsi à un retour sur le passé, prôné par ailleurs dans le débat sur la légitimité politique.

Finalement, chaque groupe culturel de Côte d'Ivoire a mis en avant son antériorité dans tel ou tel domaine<sup>30</sup> :

- les Baoulé et la plupart des ensembles Akan s'attribuent l'antériorité du sens de l'Etat centralisé ;
- les Bété et les Krou revendiquent l'antériorité de l'autochtonie et du sens de la démocratie ;
- les Dioula et les originaires du Sahel s'arrogent l'antériorité du développement économique et la fidélité au Dieu unique.

Cette question de l'antériorité s'est donc propagée dans tout le pays, ce qui explique, en partie au moins, que les violences identitaires qui ont lieu en 1999 et 2000 apparaissent à la fois à Abidjan dans le milieu étudiant et à des centaines de kilomètres de la capitale en milieu rural.

Le fait que la Côte d'Ivoire n'ait pas été constituée autour d'un ou plusieurs empires pré coloniaux (comme le Burkina Faso autour du royaume Mossi, le Ghana avec la fusion des royaumes Fante et de la dynastie Ashanti, ou même le Mali), mais soit une création artificielle ayant vu le jour au confluent de poussées migratoires régionales, n'a pas facilité la construction d'une identité nationale. Le pays est en effet plutôt un rassemblement d'ethnies, issues de migrations étalées entre les 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, à l'exception de quelques groupes isolés du Centre-ouest aux origines plus anciennes et mal connues<sup>31</sup>.

Ce retour au principe d'antériorité s'explique aussi par le comportement de la société ivoirienne, qui malgré de nombreuses manifestations de modernité, reste traditionnel. La tribu reste par exemple le référent social préférentiel, espace où se concentrent tous les intérêts. Les

---

<sup>29</sup> La conférence de Rio se tient en 1992

<sup>30</sup> Selon la classification faite par François Gaulme, op. cit.

<sup>31</sup> Les Dida et les Cagou du Centre-ouest

liens qui unissent ses membres sont considérés comme la meilleure des garanties contre les vicissitudes et incertitudes du lendemain. La paix sociale quand elle était assurée a toujours été, pour le pouvoir, une affaire de compromis visant à satisfaire la quasi-totalité des tribus.

### 3.5 Le poids des rumeurs

La facilité avec laquelle les bruits, les rumeurs, les accusations et les suspicions se propagent à Abidjan, comme dans le reste du pays, est proprement stupéfiante. Cela tient d'abord à des raisons culturelles, dans une Côte d'Ivoire de tradition orale, mais aussi et surtout à l'absence totale d'objectivité et d'indépendance de la presse qu'on détaillera plus loin.

Ce poids des rumeurs tient une place non négligeable dans les facteurs de développement de la crise, ou au moins du climat délétère qui a régné pendant de longs mois à Abidjan.

L'« affaire IB » est symptomatique de ces ambiances propres à la capitale ivoirienne, mélanges de rumeurs et de faits formant un cocktail explosif...

Le 23 août 2003, le sergent-chef Ibrahim Coulibaly dit IB, est arrêté à Paris par la DST<sup>32</sup> en compagnie de plusieurs personnes, alors que tous s'apprentent à rejoindre Abidjan. Dans le même temps ont lieu à Roissy d'autres arrestations de mercenaires en partance pour la Côte d'Ivoire. Tous seront mis en examen le 27 août par le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, pour « appartenance à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et « recrutement spécial de mercenaires ».

IB, ancien chef de la garde rapprochée du défunt général Gueï, vivait en exil à Ouagadougou depuis deux ans.

A Abidjan, la tension est immédiatement montée d'un cran avec cette affaire. Des arrestations ont été opérées, Gbagbo affirmant que le projet consistait à attenter à sa vie et à assassiner ses principaux collaborateurs... Le 26 août, le président a exprimé aux autorités françaises ses vifs remerciements pour avoir « fait échec à cet énième projet de déstabilisation de la Côte d'Ivoire ». Pascal Affi Nguessan, son ancien Premier ministre, président du FPI, n'y est pour sa part pas allé par quatre chemins, accusant ouvertement l'actuel Premier ministre du gouvernement de réconciliation nationale, Seydou Diarra, d'être à l'initiative de ce complot ! Mais la palme revient sans doute au commissaire du gouvernement Ange Kessi qui n'a pas hésité à décrire les contours d'un complot « digne du 11 septembre 2001 à New York » (sic) !

---

<sup>32</sup> Direction de la Surveillance du Territoire

Selon lui, IB s'apprêtait à pulvériser le cortège présidentiel à coups de lance-roquettes, assassiner Gbagbo, son épouse, le président de l'Assemblée nationale Mamadou Koulibaly, le chef des jeunes Patriotes Charles Blé Goudé et à s'emparer du pouvoir<sup>33</sup>... Rien de tout cela n'était bien sûr vérifié.

Dès le 23 août, la presse ivoirienne s'était déchaînée. Le National, organe de l'aile dure du régime en place, attribuait la paternité de ce complot tantôt au président Chirac, « décidé à chasser Gbagbo du pouvoir », tantôt à Alassane Ouattara, dont il annonçait même la disparition de France pour échapper à la justice.

Des rumeurs ont aussi couru sur le « lâchage » du sergent-chef Coulibaly par Guillaume Soro, le secrétaire général du MPCI, leader des Forces Nouvelles et ministre de la communication dans le gouvernement de réconciliation nationale, qui l'aurait « donné » aux autorités françaises pour préserver son emprise sur le MPCI.

Finalement, le 16 septembre, la cour d'appel de Paris remettait en liberté celui que beaucoup présentent comme le chef historique du MPCI et le plaçait sous contrôle judiciaire.

Les événements ayant donné lieu à de folles interprétations n'ont pas manqué ces derniers mois : le casse de la BCEAO, la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest, à Bouaké le 24 septembre 2003, pour lequel les soupçons se portent tantôt sur Guillaume Soro, tantôt sur les FANCI<sup>34</sup> ; le meurtre du journaliste de RFI Jean Hélène le 21 octobre 2003 qui voit la presse proche du FPI (et donc du président Gbagbo lui-même) élever son auteur le sergent Théodore Sery Dago au rang de martyr, et la constitution d'un comité de soutien qui a perturbé la reconstitution du drame aux cris de « A bac Chirac ! » ou « Souvenez-vous de l'Algérie ! »...

Déjà, dans le déclenchement de la crise actuelle le 19 septembre 2002, les rumeurs avaient eu des conséquences dramatiques : alors qu'il s'agissait bien (au moins au départ, et avant que cela ne devienne un véritable soulèvement) d'une mutinerie, les rumeurs, qui se sont propagées à Abidjan, de tentative de coup d'Etat soutenue par des éléments étrangers sont sans doute à l'origine du mouvement de harcèlement contre les étrangers, travailleurs immigrés venus des pays voisins, réfugiés originaires du Libéria ou de la Sierra Leone. Les destructions, souvent du fait des forces de sécurité, de bidonvilles à Abidjan et San Pedro ont ainsi jeté dans les rues plus de vingt mille personnes...

---

<sup>33</sup> in Jeune Afrique l'Intelligent du 7 au 13 septembre 2003

<sup>34</sup> Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire

### 3.6 L'absence d'objectivité et l'irresponsabilité de la presse

La responsabilité de la presse ivoirienne dans la crise n'est un secret pour personne. En effet, l'accord de Linas-Marcoussis prévoit par exemple dans son annexe un programme pour le règlement des causes profondes de l'instabilité en Côte d'Ivoire, au rang desquelles figurent l'incitation à la haine et à la xénophobie que manifestent certains organes de presse.

La presse ivoirienne n'est, à de rares exceptions près, ni une presse d'analyse ou d'opinion, ni une presse d'investigation. C'est une presse de dénonciation, de diffamation et de rumeurs. Les télévisions sont aux ordres, les journaux télévisés servent de relais d'opinion au gouvernement : tout ceci ne facilite pas le débat public dépassionné.

Déjà en décembre 2001, « L'état des médias en Côte d'Ivoire », document de synthèse réalisé pour le compte du réseau Partenaires des médias africains par le GRET<sup>35</sup>, dénonçait les dérives du militantisme, de la rumeur et du sensationnalisme : « Dans leur grande majorité, les journaux ivoiriens dits d'information générale sont le terrain des invectives politiques entre les différentes tendances. L'usage du sensationnalisme, de la rumeur et du chantage est monnaie courante. Si bien qu'à mesure que les tensions politiques s'accroissent, la confraternité est violemment bafouée et les appels à la haine sont entretenus. »

Les exemples de « dérapage » de la presse sont foison. S'il ne fallait en citer qu'un seul, le plus révélateur serait sans doute la diffusion de l'information selon laquelle la Côte d'Ivoire abriterait 40% d'étrangers, reprise par une grande partie de la presse sans qu'aucune étude sérieuse ne l'ait justifiée...

Plusieurs raisons expliquent les caractéristiques peu reluisantes de la majorité de la presse ivoirienne.

De 1960 à 1990, la Côte d'Ivoire ne comptait que deux quotidiens, Fraternité Matin et Ivoir'Soir, et deux magazines, Ivoire Dimanche (spécialisé dans la culture et les arts) et Fraternité Hebdo, le journal officiel du PDCI. Le retour au multipartisme en 1990 a permis une plus grande diversité d'expression. En 6 ans, le nombre des publications s'est envolé pour

---

<sup>35</sup> Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques

atteindre le chiffre de 187 titres. En 2001, on compte une vingtaine de quotidiens et une trentaine de périodiques. Cet essor sans doute trop rapide s'est fait de manière désordonnée, sans régulation de l'Etat, sans vraie formation des journalistes qui manquent à la fois de culture générale, et de maîtrise des techniques rédactionnelles.

Par ailleurs, aucun texte ne définit la mission du journal pro-gouvernemental *Fraternité Matin*. Au service du PDCI jusqu'en 1999, il épouse aujourd'hui la ligne politique du FPI et de Laurent Gbagbo, sans esprit critique.

Pourtant, une instance de régulation de la presse écrite a vu le jour le 19 décembre 2001, en application d'une loi de juin 1999 : la Commission Nationale de la Presse (CNP). Elle doit veiller au respect des dispositions prévues par la loi portant régime juridique de la presse, mais elle ne se prononce pas sur le contenu ni le respect de la déontologie...

C'est en revanche une instance d'autorégulation, l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (Olped), qui est chargée de veiller au respect de la déontologie, ceci particulièrement en période électorale. A la veille des élections de 1995 et 1996, la tension dans la presse était perceptible, d'autant que la plupart des journalistes avait en mémoire l'exemple du rôle dangereux joué par la Radio des Mille Collines au Rwanda. Créé en septembre 1995 à Yamoussoukro, l'Olped recevait pour mission<sup>36</sup> de faire respecter le code de déontologie des journalistes, de veiller au respect de l'éthique, à la sécurité des journalistes, à la liberté de la presse et de garantir le droit du public à une information libre et honnête. Les journalistes s'engageaient aussi « à se mettre au-dessus des querelles partisans et des clivages idéologiques afin de privilégier les normes et pratiques professionnelles définies par le code de déontologie ».

Entité indépendante, véritable pionnière de l'autorégulation dans les médias en Afrique, l'Olped publie régulièrement son bilan. En cinq années d'existence (1995 à 2000), le bilan des fautes commises et relevées est éloquent : plus de 700 cas d'injures, plus de 350 cas de non-respect de la confraternité, plus de 300 cas d'incitation au tribalisme et à la xénophobie, plus de 200 cas d'incitation à la révolte et à la violence<sup>37</sup>. Ceci avant même le déclenchement des événements du 19 septembre 2002...

\*

\* \*

---

<sup>36</sup> Z. Moussa et F. Lemoine-Minéry (Olped-Gret), « L'état des médias en Côte d'Ivoire », décembre 2001

<sup>37</sup>Z. Moussa et F. Lemoine-Minéry, op. cit.

## CONCLUSION

L'arrivée au pouvoir de politiciens du Sud Ouest a donc remis en cause l'équilibre qui avait prévalu pendant les trois décennies de règne sans partage du « Vieux »...

La Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny, à dominante Baoulé et Akan mais respectant un équilibre à la fois ethnique et religieux entre le Nord, le Centre et le Sud-est, la « patrie bénie des dieux » selon la formule abidjanaise, a vécu, emportant avec elle l'ouverture au Sahel auquel elle assurait un débouché économique régulier...

Même si le scénario « à la rwandaise » que certains prédisaient a été évité, les crises cycliques que le pays a traversées laisseront des traces durables. Le sang n'avait depuis l'indépendance jamais autant coulé, si l'on en croit le décompte opéré par le Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH) : des milliers de morts, des centaines de viols, d'emprisonnements arbitraires, plusieurs cas de tortures...

La sous région est touchée par les conséquences économiques : le Burkina Faso bien sûr, mais aussi le Mali dont 70% du commerce extérieur transitait, avant la crise, par Abidjan, et tous les pays de l'UEMOA<sup>38</sup>... Le Bénin et le Sénégal ont su profiter de la désaffection des opérateurs pour la Côte d'Ivoire qui, même avec une sortie de crise rapide, n'est même pas assurée de retrouver son rôle de pôle régional unique.

Le concept d'ivoirité, dont la paternité politique peut être attribuée à Konan Bédié, a basculé du slogan fédérateur participant de la « nation building » au dogme destructeur, xénophobe et nationaliste. Bédié en avait fait le cœur de son discours, Gueï le reprit à son compte et Gbagbo poursuivit l'« œuvre » à laquelle il avait pris part dès 1990. La crise profonde que traverse le « pays de la paix » est le résultat de ces politiques suicidaires. En faisant une distinction entre « Ivoiriens de circonstance » et « Ivoiriens de souche »<sup>39</sup>, l'ivoirité a été le ferment d'une inquiétante division nationale, réveillant des sentiments hostiles aux étrangers, dont certains vivent en Côte d'Ivoire depuis des années, souvent depuis bien plus longtemps que les Jeunes patriotes eux-mêmes ! Aujourd'hui, on est étranger en Côte d'Ivoire à cause de son patronyme, sa religion, voire son habillement : le mal est bien profond.

---

<sup>38</sup> Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

<sup>39</sup> Rapport de la Commission d'enquête internationale des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire. Février à mai 2001

Le phénomène de ressourcement (et la question de l'antériorité) s'est aussi étendu à l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, dont il est devenu une caractéristique essentielle de l'évolution politique et sociale. C'est aussi au nom de ce principe de l'antériorité que d'autres drames se sont produits, comme la chasse menée par les Hutus du Rwanda et du Burundi contre les Tutsis, leurs compatriotes assimilés à des descendants de peuples venus d'Ethiopie.

La crise a aussi mis en lumière la déliquescence de l'Etat et son fonctionnement à « deux étages », l'un masquant l'autre : le fonctionnement officiel, destiné au monde extérieur, et le fonctionnement réel aux dérives multiples...

Dans ce domaine, les réflexions autour de l'instauration d'un Etat multinational semblent pouvoir apporter une solution à la crise de l'Etat-nation.

En effet, le mérite de cette crise a été de permettre l'émergence d'une distinction entre la citoyenneté et la nationalité. Réhabiliter ces deux notions permettrait de mettre un terme à la crise de conscience nationale, aux conflits sur l'identité, aux questions d'antériorité voire même aux contestations sur la nationalité de tel ou tel personnage public. La loi pourrait ainsi stipuler que la nationalité se définit par la conscience et le statut d'appartenance à une communauté de caractères (qu'elle soit de langue, de sang, de religion ou d'histoire commune - la communauté Akan par exemple) et la volonté avérée de vivre ensemble, et la citoyenneté par la conscience d'appartenir à un Etat<sup>40</sup>. La question de la nationalité d'origine serait alors une prérogative non pas de l'Etat, mais des chefferies traditionnelles. Ce modèle d'Etat multinational trouve de plus son ancrage dans l'histoire de l'Afrique noire, puisque les empires d'Ethiopie, du Ghana, du Mali, du Congo et d'autres encore fonctionnaient au Moyen Age africain avec cette double appartenance : à l'empire, et à la « nation-ethnie ».

Le droit des minorités serait garanti par un pacte républicain prévoyant l'obligation pour l'Etat et les nations constitutives de respecter les principes d'égalité et de droit à la différence. En contrepartie, les nations constitutives pourraient jouir de droits dits de fondation, comme celui de pratiquer sa religion, parler sa langue, vivre selon sa culture, etc...

L'Etat deviendrait ainsi constitutif de plusieurs nations, disséminées sur plusieurs territoires.

Cette solution de l'Etat multinational présente l'immense avantage d'offrir un statut politique et juridique aux « nations sociologiques » (les ethnies), afin de fonder leur droit inaliénable à la légitimation de l'Etat et à l'exercice du pouvoir au même titre que les citoyens. Autant

---

<sup>40</sup> Ivan Crouzel, « La chefferie traditionnelle face à la démocratisation des pouvoirs locaux »

d'avantages qui semblent bien répondre aux préoccupations liées à l'avenir de la Côte d'Ivoire.

On l'a vu, la presse a joué un rôle non négligeable dans la crise que traverse le pays. Elle souffre de ce que les professionnels ivoiriens appellent le « virus i trois p » pour information partielle, partisane et partielle<sup>41</sup>. Dans le processus de retour à la paix, l'appui à la presse pour qu'elle devienne un facteur d'apaisement et non le vecteur de rumeurs, diffamations et discriminations en tout genre, est impératif. L'annexe des accords de Linas-Marcoussis prévoit une clause en ce sens. Le changement passera sans doute par la professionnalisation de la presse, et donc par la formation des journalistes, si déficiente aujourd'hui.

Sur le terrain, et si ce n'est quelques incidents dans l'Ouest du pays, le calme est au début du mois de janvier 2004 globalement revenu. La plupart des check-points « sauvages » a été démontée, le processus DDR est en passe d'être enclenché et la force française Licorne s'est déployée dans le Nord pour s'installer dans le triangle Korhogo-Ferkessedougou-Bouaké. Le conseil des ministres qui s'est tenu à Abidjan les 6 et 7 janvier a été marqué par le retour des ministres issus des Forces Nouvelles.

De plus, début février débiteront au Conseil de Sécurité de l'ONU les discussions sur le projet de résolution portant création d'une opération de maintien de la paix (l'ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire). Si les Etats-Unis, réticents pour l'instant, donnaient leur accord, c'est une force supplémentaire de 6000 casques bleus qui se déploierait dans le pays et qui permettrait d'accroître encore la sécurité<sup>42</sup>.

Mais si ces avancées ont eu lieu, il reste que sur le fond beaucoup reste à faire.

Les accords de Marcoussis signés le 23 janvier 2003 prévoyaient la création d'un gouvernement de réconciliation nationale dirigé par un Premier ministre (Seydou Diarra) nommé par le président de la République, jusqu'aux prochaines élections présidentielles prévues en octobre 2005, et définissaient les principales tâches de ce gouvernement (établissement d'un calendrier électoral, restructuration des forces de défense et de sécurité, regroupement et désarmement des forces en présence, ...) Si de nombreuses actions ont été entreprises dans ce domaine, les accords présentaient en annexe un programme pour le

---

<sup>41</sup> Z. Moussa et F. Lemoine-Minéry, op. cit.

<sup>42</sup> Cette résolution a, depuis, été votée le 27 février 2004

règlement des causes profondes de l'instabilité en Côte d'Ivoire, et notamment la question de la citoyenneté, le statut des étrangers, la question de l'éligibilité à la tête du pays, la réforme de la presse, la création d'une commission des droits de l'homme, l'établissement des listes électorales, l'indépendance de la justice dans le règlement des litiges électoraux, et l'application d'un nouveau régime foncier.

Si la question de la nationalité n'a pas été au centre des discussions des accords de Marcoussis, c'est sans doute parce que les délais pour obtenir un accord ne le permettaient pas, et que le climat de sérénité nécessaire devait d'abord être créé par des actions préalables indispensables (mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale, retour à la paix sur le terrain, vote d'une loi d'amnistie, ...)

Comme on l'a dit, le cœur des travaux que doit conduire le nouveau gouvernement se résume donc au triptyque nationalité – éligibilité – droit foncier, domaines dans lesquels le concept d'ivoirité a été intégré et représente bien la cause profonde des maux de la Côte d'Ivoire.

Ceci passera par une modification indispensable de la Constitution.

Si la révision de l'article 35 de la Constitution (éligibilité à la présidence) paraît logiquement devoir être adoptée par référendum (ce qu'ont admis les Forces Nouvelles), les projets de réforme du code de la nationalité et du droit foncier rural méritent sans aucun doute un traitement législatif, comme l'ont demandé début janvier les ministres des Forces Nouvelles. Un référendum, outre l'immense difficulté posée, à ce stade d'évolution du règlement de la crise, par des questions d'ordre matériel, ne saurait manquer de réveiller les antagonismes et de faire ressurgir les démons de l'ivoirité : les conditions actuelles ne permettant sans doute pas aux opposants de faire entendre leur avis, il y a alors fort à parier que le non l'emporterait.

L'action de la communauté internationale, et de la France en particulier, devra donc nécessairement permettre de privilégier la solution législative dans le traitement des questions de nationalité et de droit foncier.

Les vœux du président Gbagbo au début de l'année 2004 n'augurent rien de bon dans ce domaine : « (...) J'ai déjà donné ma position sur les sujets qui engagent la responsabilité directe du peuple de Côte d'Ivoire. Il s'agit de la question de la Nationalité et de la question de la Terre. (...) Je mesure d'autant toute l'importance qui est accordée à ces questions dans la conscience nationale. C'est pourquoi, ainsi que la Constitution m'en donne le droit,

j'entends soumettre ces questions au peuple par référendum. C'est une exigence démocratique. J'espère que le peuple s'étant prononcé directement, la cause sera définitivement entendue. C'est la meilleure voie pour éviter toute polémique future pouvant engendrer des conflits. »

Par ailleurs, le 5 février, *Fraternité Matin* décrivait les projets de lois comme visant à « naturaliser des millions d'étrangers »...

Deux jours plus tard, le Conseil des ministres s'est achevé sur des divergences concernant le code de la nationalité.

Le chemin vers la paix et la réconciliation nationale est encore bien long...

Enfin, si l'objectif est bien pour la France le respect des accords de Marcoussis, et donc la tenue d'élections présidentielles libres et équitables, il est assez inquiétant de constater que les candidats probables seront les mêmes personnalités (Gbagbo, Bédié, Ouattara) dont on a décrit l'absence d'indépendance et les réseaux clientélistes... Le recours à un homme providentiel, capable de conduire la sortie de crise et la réconciliation nationale, est une solution idéale dans la théorie, qui semble bien éloignée des faits aujourd'hui. D'autant que les « leaders » comme Guillaume Soro ou Charles Blé Goudé, que la crise a fait émerger, sont d'anciens responsables étudiants qui n'ont en fait jamais travaillé, ont obtenu bien peu de diplômes et dont on peut légitimement douter de la stature politique... Malgré ce constat peu encourageant, la recherche d'un leader, possédant la stature et l'indépendance nécessaires, doit se poursuivre. D'autant que Seydou Diarra, l'actuel chef du gouvernement de réconciliation nationale, que beaucoup voyaient déjà comme l'homme de la situation, a annoncé qu'il était trop vieux pour se présenter aux élections<sup>43</sup>.

En outre, et ceci est bien le plus préoccupant, si Gbagbo devait perdre les élections, on peut aussi s'attendre à ce qu'il s'accroche au pouvoir par tous les moyens: les outils constitutionnels<sup>44</sup> pourraient le lui permettre, et le placement de proches aux fonctions

---

<sup>43</sup> in *Jeune Afrique l'Intelligent*, du 10 au 23 août 2003

<sup>44</sup> Pour n'en citer que deux :

- L'article 38 du titre III prévoit par exemple qu'en cas d'évènements ou de circonstances graves, le Conseil constitutionnel, sur saisine du président de la Commission électorale, peut décider l'arrêt des opérations électorales, ou la suspension de la proclamation des résultats, le Président de la République restant alors en fonction.

majeures de l'Etat (Yapo Germain Yanon à la présidence du Conseil Constitutionnel et Mamadou Koulibaly à la présidence de l'Assemblée Nationale par exemple) qui lui laissent les mains libres, résonne comme autant d'avertissements...

La France, la CEDEAO et l'ONU ne sont sans doute pas au bout de leur peine : si la situation sur le terrain paraît stabilisée, la sortie de crise est bien loin d'être assurée.

---

- L'article 48 du titre III prévoit qu'en cas de menace grave et immédiate sur les Institutions et d'interruption du bon fonctionnement des pouvoirs publics constitutionnels, le Président de la République prend les « mesures exceptionnelles » après consultation des présidents de l'Assemblée nationale et du Conseil Constitutionnel.

## Bibliographie (chronologique)

- « La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire », Ed. L'Harmattan, 1992, Tessy Bakary
- « La Côte d'Ivoire : ethnicité et démocratie », in Démocraties africaines, novembre 1995, Bamba Abou Dramane
- « La restauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d' Houphouët-Boigny », Ed. L'Harmattan, 1995, Diegou Bailly
- « Les droits de la femme en Côte d'Ivoire », Ed. Karthala, 1996, Françoise Kaudjhis Offoumou
- « Le drame démocratique africain en Côte d'Ivoire », Ed. L'Harmattan, 1999, Paul N'Da
- « Côte d'Ivoire : quelle issue pour la transition ? », Ed. L'Harmattan, 2000, Arsène Ouegui Goba
- « Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste », in Politique Africaine, n°78, juin 2000, dossier sous la responsabilité de Bruno Losch
- « L'ivoirité, recette de guerre civile », in Etudes, mars 2001, François Gaulme
- « Rapport de la Commission d'enquête internationale des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire. Février à mai 2001 »
- « Le masque de l'ethnicité en Côte d'Ivoire », in Relations, avril-mai 2001, Aziz Fall
- « L'état des médias en Côte d'Ivoire », document de synthèse réalisé pour le compte du réseau Partenaires des médias africains (ParMA), décembre 2001, Z. Moussa et F. Lemoine-Minéry (Olped-Gret)
- « L'imbroglio ivoirien », in Défense Nationale, février 2003, Pascal Chaigneau
- « La Côte d'Ivoire en guerre : dynamiques du dedans et du dehors », in Politique africaine, mars 2003, R. Banégas et R. Marshall-Fratani
- « Rapport sur l'évolution de la crise ivoirienne depuis l'adoption de la résolution 1464 », présenté le 26 mars 2003 au Conseil de Sécurité des Nations Unies
- « Rapport de la visite d'étude et d'information en Côte d'Ivoire du 4 au 7 mai 2003 de l'Assemblée Parlementaire ACP-UE », 20 juin 2003
- « Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000 », Ed. Karthala, juillet 2003, Marc Le Pape et Claudine Vidal

## Annexe 1 : Carte ethno-linguistique et origine des principaux acteurs politiques



Groupe ethnolinguistique Akan (25%)

**Baoulé** Félix Houphouët Boigny  
 Pascal Affi N'Guessan, président du FPI  
 Henri Konan Bédié

Groupe ethnolinguistique Mandé (17%)

**Dan** Général Robert Guéï

**Malinké** Alassane Dramane Ouattara, président du RDR  
 Seydou Diarra, Premier ministre

**Origine de quelques personnalités ivoiriennes**

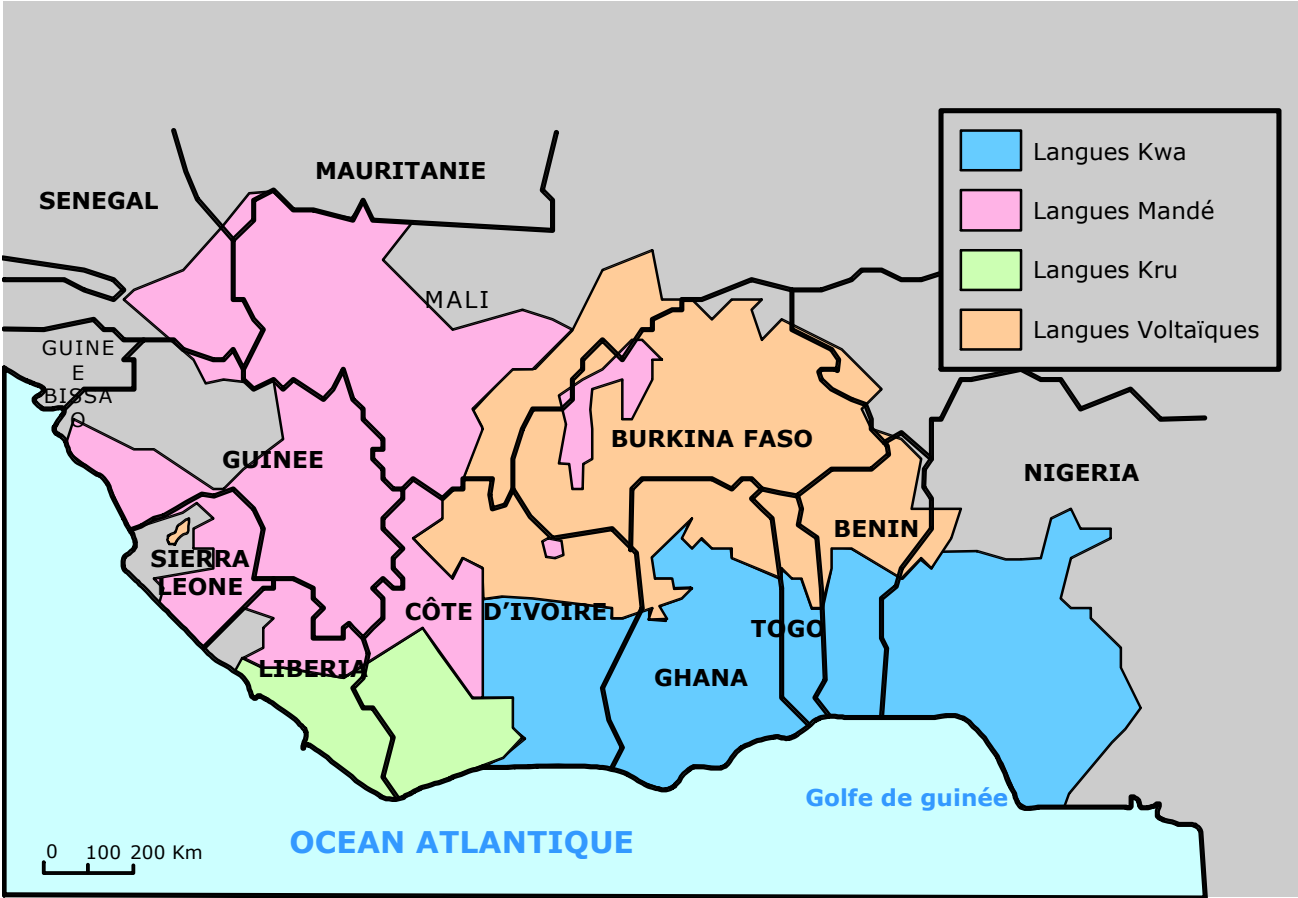
Groupe ethnolinguistique Krou (12%)

**Bété** Laurent Gbagbo, président de la République

Groupe ethnolinguistique Voltaïque (11%)

**Sénoufo** Guillaume Soro, Secrétaire général du MPCI,  
 Ministre de la Communication  
 Ibrahim Coulibaly

Annexe 2 : Extension régionale des grandes familles linguistiques de la Côte d'Ivoire



### Annexe 3 : Accords de Marcoussis

1) A l'invitation du Président de la République Française, une Table Ronde des forces politiques s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003. Elle a rassemblé les parties suivantes : FPI, MFA, MPCI, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Les travaux ont été présidés par M. Pierre MAZEAUD, assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien Premier ministre Seydou Diarra et de facilitateurs désignés par l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO.

Chaque délégation a analysé la situation de la Côte d'Ivoire et fait des propositions de nature à rétablir la confiance et à sortir de la crise. Les délégations ont fait preuve de hauteur de vue pour permettre à la Table Ronde de rapprocher les positions et d'aboutir au consensus suivant dont tous les éléments – principes et annexes ont valeur égale :

2) La Table Ronde se félicite de la cessation des hostilités rendue possible et garantie par le déploiement des forces de la CEDEAO, soutenu par les forces françaises et elle en exige le strict respect. Elle appelle toutes les parties à faire immédiatement cesser toute exaction et consacrer la paix. Elle demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

3) La Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et de restaurer l'autorité de l'état. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique. Elle convient à cet effet des dispositions suivantes :

a) Un gouvernement de réconciliation nationale sera mis en place dès après la clôture de la Conférence de Paris pour assurer le retour à la paix et à la stabilité. Il sera chargé du renforcement de l'indépendance de la justice, de la restauration de l'administration et des services publics, et du redressement du pays appliquera le programme de la Table Ronde qui figure en annexe et qui comporte notamment des dispositions dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire ;

b) Il préparera les échéances électorales aux fins d'avoir des élections crédibles et transparentes et en fixera les dates.

c) Le gouvernement de réconciliation nationale sera dirigé par un Premier Ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter.

d) Ce gouvernement sera composé de représentants désignés par chacune des délégations ivoiriennes ayant participé à la Table Ronde. L'attribution des ministères sera faite de manière équilibrée entre les parties pendant toute la durée du gouvernement.

e) Il disposera pour l'accomplissement de sa mission des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution. Les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et qui ont participé à la Table Ronde s'engagent à garantir le soutien de leurs députés à la mise en œuvre du programme gouvernemental.

f) Le gouvernement de réconciliation nationale s'attachera dès sa prise de fonction à refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine. Il procédera à la restructuration des forces de défense et de sécurité et pourra bénéficier, à cet effet, de l'avis de conseillers extérieurs et en particulier de l'assistance offerte par la France.

g) Afin de contribuer à rétablir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement de réconciliation nationale organisera le regroupement des forces en présence puis leur désarmement. Il s'assurera qu'aucun mercenaire ne séjourne plus sur le territoire national.

h) Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés.

4) La Table Ronde décide de la mise en place d'un Comité de suivi de l'application des accords de Paris sur la Côte d'Ivoire chargé d'assurer le respect des engagements pris. Ce comité saisira les instances nationales, régionales et internationales de tous les cas d'obstruction ou de défaillance dans la mise en œuvre des accords afin que les mesures de redressement appropriés soient prises.

La Table Ronde recommande à la Conférence des Chefs d'Etat que le Comité de suivi soit établi à Abidjan et composé des représentants des pays et des organisations appelés à garantir l'exécution des accords de Paris, notamment :

- le représentant de l'Union européenne, - le représentant de la Commission de l'Union africaine,
- - le représentant du secrétariat exécutif de la CEDEAO,
- - le représentant spécial du Secrétaire Général qui coordonnera les organes de la famille des Nations Unies,
- - le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie,
- - les représentants du FMI et de la Banque mondiale,
- - un représentant des pays du G8, - le représentant de la France.

5) La Table Ronde invite le gouvernement français, la CEDEAO et la communauté internationale à veiller à la sécurité des personnalités ayant participé à ses travaux et si nécessaire à celle des membres du gouvernement de réconciliation nationale tant que ce dernier ne sera pas à même d'assurer pleinement cette mission.

6) La Table Ronde rend hommage à la médiation exercée par la CEDEAO et aux efforts de l'union Africaine et de l'ONU, et remercie la France pour son rôle dans l'organisation de cette réunion et l'aboutissement du présent consensus

A Linas-Marcoussis, le 24 janvier 2003

P O U R L E F P I ,  
Pascal AFFI N'GUESSAN

P O U R L E M P C I ,  
Guillaume SORO

P O U R L E P I T ,  
Francis WODIE

P O U R L ' U D P C I ,  
Paul AKOTO YAO

P O U R L E M J P ,  
Gaspard DELI

P O U R L E M P I G O ,  
Félix DOH

P O U R L E R D R ,  
Alassane Dramane  
OUATTARA

L E P R E S I D E N T ,  
Pierre MAZEAUD

P O U R M F A ,  
Innocent KOBENA  
ANAKY

P O U R L E P D C I - R D A ,  
Henri KONAN BEDIE

P O U R L ' U D C Y ,  
Théodore MEL EG

---

## ANNEXE - PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DE RECONCILIATION

### I – Nationalité, identité, condition des étrangers

1) La Table Ronde estime que la loi 61-415 du 14 décembre 1961 portant code de la nationalité ivoirienne modifiée par la loi 72-852 du 21 décembre 1972, fondée sur une complémentarité entre le droit du sang et le droit du sol, et qui comporte des dispositions ouvertes en matière de naturalisation par un acte des pouvoirs publics, constitue un texte libéral et bien rédigé.

La Table Ronde considère en revanche que l'application de la loi soulève de nombreuses difficultés, soit du fait de l'ignorance des populations, soit du fait de pratiques administratives et des forces de l'ordre et de sécurité contraires au droit et au respect des personnes.

La Table Ronde a constaté une difficulté juridique certaine à appliquer les articles 6 et 7 du code de la nationalité. Cette difficulté est aggravée par le fait que dans la pratique, le certificat de nationalité n'est valable que pendant 3 mois et que, l'impétrant doit chaque fois faire la preuve de sa nationalité en produisant certaines pièces. Toutefois, le code a été appliqué jusqu'à maintenant.

En conséquence, le gouvernement de réconciliation nationale :

a) relancera immédiatement les procédures de naturalisation existantes en recouvrant à une meilleure information et le cas échéant à des projets de coopération mis en œuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux ;

b) déposera, à titre exceptionnel, dans le délai de six mois un projet de loi de naturalisation visant à régler de façon simple et accessible des situations aujourd'hui bloquées et renvoyées au droit commun (notamment cas des anciens bénéficiaires des articles 17 à 23 de la loi 61-415 abrogés par la loi 72-852 et des personnes résidant en Côte d'Ivoire avant le 7 août 1960 et n'ayant pas exercé leur droit d'option dans les détails prescrits), et à compléter le texte existant par l'intégration à l'article 12 nouveau des hommes étrangers mariés à des Ivoiriennes.

2) Pour faire face à l'incertitude et à la lenteur des processus d'identification ainsi qu'aux dérives auxquelles les contrôles de sécurité peuvent donner lieu, le gouvernement de réconciliation nationale développera de nouvelles actions en matière d'état civil et d'identification, notamment:

a) La suppression du processus d'identification en cours en attendant la prise des décrets d'application de la loi et la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une commission nationale d'identification dirigée par un magistrat et composée des représentants des partis politiques chargés de superviser et de contrôler l'Office national d'identification.

b) La stricte conformité de la loi sur l'identification au code de la nationalité en ce qui concerne la preuve de la nationalité.

3) La Table Ronde, en constatant que le grand nombre d'étrangers présents en Côte d'Ivoire a largement contribué à la richesse nationale et aidé à conférer à la Côte d'Ivoire une place et une responsabilité particulières dans la sous-région, ce qui a bénéficié également aux pays dont sont ces étrangers originaires, considère que les tracasseries administratives et des forces de l'ordre et de sécurité souvent contraires au droit et au respect des personnes dont les étrangers sont notamment victimes peuvent provenir du dévoiement des dispositions d'identification.

a) Le gouvernement de réconciliation nationale devra donc supprimer immédiatement les cartes de séjour prévues à l'article 8 alinéa 2 de la loi 2002 – 03 du 3 janvier 2002 pour les étrangers originaires de la CEDEAO et fondera le nécessaire contrôle de l'immigration sur des moyens d'identification non susceptibles de détournement.

b) De plus, le gouvernement de réconciliation nationale étudiera toute disposition législative et réglementaire tendant à améliorer la condition des étrangers et la protection de leurs biens et de leurs personnes.

c) La Table Ronde demande par ailleurs à tous les Etats membres de la CEDEAO de ratifier dans les meilleurs délais les protocoles existant relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, de pratiquer une coopération renforcée dans la maîtrise des flux migratoires, de respecter les droits fondamentaux des immigrants et de diversifier les pôles de développement. Ces actions pourront être mises en œuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux.

## II – Régime électoral

1) La Table Ronde estime que la loi 2000-514 du 1er août 2000 portant Code électoral ne soulève pas de difficultés et s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration des textes et que la loi 2001-634 du 9 janvier 2001 portant création de la Commission Electorale Indépendante constitue un progrès significatif pour l'organisation d'élections transparentes.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale :

a) assurera l'impartialité des mesures d'identification et d'établissement des fichiers électoraux ;

b) proposera plusieurs amendements à la loi 2001-634 dans le sens d'une meilleure représentation des parties prenantes à la Table Ronde au sein de la commission centrale de la Commission Electorale Indépendante, y compris au sein du bureau ;

c) déposera dans un délai de 6 mois un projet relatif au statut de l'opposition et au financement public des partis politiques et des campagnes électorales ;

d) déposera dans le délai d'un an un projet de loi relatif en matière d'enrichissement illicite et organisera de manière effective le contrôle des déclarations de patrimoine des personnalités élues ;

e) prendra toute mesure permettant d'assurer l'indépendance de la justice et l'impartialité des médias, tant en matière de contentieux électoral que de propagande électorale.

## III – Régime électoral

1) La Table Ronde considère que l'article 35 de la Constitution relatif à la l'élection du Président de la République doit éviter de se référer à des concepts dépourvus de valeur juridique ou relevant de textes législatifs. Le gouvernement de réconciliation nationale proposera donc que les conditions d'éligibilité du Président de la République soient ainsi fixées :

"Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il est rééligible qu'une fois.

Le candidat doit jouir de ses droits civils et politiques et être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère ivoirien d'origine"

2) Le Code de la nationalité sera amendé par l'adjonction aux conditions de perte de la nationalité ivoirienne édictées par son article 53, des mots suivants : "exerçant des fonctions électives ou gouvernementales dans un pays étranger".

3) Le Président de la République rendra public chaque année son bulletin de santé.

#### IV- Régime foncier

1) La Table Ronde estime que loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale constitue un texte de référence dans un domaine juridique délicat et économiquement crucial.

2) Cependant, le gouvernement de réconciliation nationale :

a) accompagnera la mise en œuvre progressive de ce texte d'une campagne d'explication auprès des populations rurales de manière à aller effectivement dans le sens d'une véritable sécurisation foncière.

b) proposera un amendement dans le sens d'une meilleure protection des droits acquis les dispositions de l'article 26 de la loi relative aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi mais ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1.

#### V – Médias

1) La Table Ronde condamne les incitations à la haine et à la xénophobie qui ont été propagées par certains médias.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale reprendra dans le délai d'un an l'économie générale du régime de la presse de manière à renforcer le rôle des autorités de régulation, à garantir la neutralité et l'impartialité du service public et favoriser l'indépendance financière des médias.

Ces mesures pourront bénéficier du soutien des partenaires de développement internationaux.

3) Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira la libre émission des médias radiophoniques et télévisés internationaux.

#### VI – Droits et libertés de la personnes humaines

1) Le gouvernement de réconciliation nationale créera immédiatement une commission nationale des droits de l'homme qui veillera à la protection des droits et libertés en Côte d'Ivoire. La Commission sera composée des délégués de toutes les parties et présidée par une personnalité acceptée par tous.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale demandera la création d'une commission internationale qui diligentera des enquêtes et établira les faits sur toute l'étendue du territoire nationale afin de recenser les cas de violation graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 19 septembre 2002.

3) Sur le rapport de la Commission internationale d'enquête, le gouvernement de réconciliation nationale déterminera ce qui doit être porté devant la justice pour faire cesser l'impunité. Condamnant particulièrement les actions des « escadrons de la mort » et de leurs

commanditaires ainsi que les auteurs d'exécutions sommaires sur l'ensemble du territoire, la Table Ronde estime que les auteurs et complices de ces activités devront être traduits devant la justice pénale internationale.

4) Le gouvernement de réconciliation nationale s'engagera à faciliter les opérations humanitaires en faveur de toutes des victimes du conflit sur l'ensemble du territoire national. Sur la base du rapport de la commission nationale des droits de l'homme il prendra des mesures d'indemnisation et de réhabilitation des victimes.

## VII – Regroupement désarmement démobilisation

1) Dès sa prise de fonctions, le gouvernement de réconciliation nationale entreprendra le processus de regroupement concomitant des forces en présence sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.

2) Dans une seconde phase il déterminera les mesures de désarmement et de démobilisation, qui seront également menées sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.

3) L'ensemble des recrues enrôlés depuis le 19 septembre seront immédiatement démobilisés.

4) Le gouvernement de réconciliation nationale assurera la réinsertion sociale des militaires de toutes origines avec l'appui de programmes de type Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) susceptibles d'être mis en œuvre avec l'appui des partenaires de développement internationaux.

5) Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés. La loi d'amnistie d'exonérera en aucun cas les auteurs d'infractions économiques graves et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

6) Le gouvernement de réconciliation nationale procédera à un audit de ses forces armées et devra déterminer dans un contexte économique difficile le niveau des sacrifices qu'il pourra consentir pour assurer ses obligations en matière de défense nationale. Il réalisera sur ces bases la restructuration des forces armées et demandera à cette fin des aides extérieures

## VIII – Redressement économique et nécessité de la cohésion sociale

1) le gouvernement de réconciliation nationale rétablira la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national et facilitera la reprise des activités scolaires, administratives, économiques et sociales.

2) Il préparera dans un bref délai un plan de reconstruction et de développement des infrastructures et de relance de l'économie nationale, et de renforcement de la cohésion sociale.

3) La Table Ronde recommande aux institutions internationales et aux partenaires de développement internationaux d'apporter leur concours au processus de redressement de la Côte d'Ivoire.

## IX – Mise en œuvre

Le gouvernement de réconciliation nationale veillera à ce que les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires que nécessitent les décisions qu'il sera appelé à prendre interviennent dans les meilleurs délais.

